COMMUNIQUÉ DE PRESSE
07 MAI 2020

COVID-19
LES SALLES DE SPORT POURRONT PROPOSER DES AVOIRS À LEURS CLIENTS

Dans une ordonnance présentée ce jour en Conseil des ministres, le gouvernement autorise les salles de sport, contraintes de fermer depuis le début de la crise du Covid-19, à proposer des avoirs à leurs clients pour compenser ces semaines de fermeture. Une mesure soutenue et saluée par l'UNION sport & cycle.

Les salles de sport sont pleinement touchées par la crise du Covid-19. Contraintes de fermer leurs portes dès le début du confinement, elles prévoient une perte de chiffre d'affaires de plus de 800 millions d'euros pour ce premier semestre et ont placé la plupart de leurs salariés en chômage partiel.

Si certains acteurs ont choisi de suspendre les mensualités de leurs adhérents, d'autres n'ont pas cette possibilité et se retrouvent en grandes difficultés vis-à-vis de leurs clients.

L'ordonnance publiée ce jour indique qu'il leur est possible de proposer, « en lieu et place du remboursement de toute somme versée et correspondant aux prestations non réalisées, un avoir que le client pourra utiliser ».

Le montant de cet avoir doit être égal à celui de l'intégralité des mensualités réglées par le client. L'ordonnance mentionne que, « lorsque cet avoir est proposé, le client ne peut solliciter le remboursement de ces paiements », à condition qu'il en soit informé.

Les exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives doivent alors proposer une nouvelle prestation permettant l'utilisation de cet avoir.

L'UNION sport & cycle, en lien étroit avec les pouvoirs publics pour permettre à la filière « sport et loisirs » de faire face à cette crise sans précédent, salue l'engagement du ministère des Sports, en lien avec le ministère de l'économie et des finances, pour soutenir les entreprises de cette filière.

CONTACT PRESSE

Mélanie BRANCO Responsable de l'information et des relations médias
melanie.branco@unionsportcycle.com - 06 31 29 73 21

A PROPOS

L'UNION sport & cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport. Elle fédère

1 400 entreprises représentant plus de 500 marques, 80 000 salariés, et 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé. Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.

www.unionsportcycle.com